

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Argenteuil / Paris, le mardi 30 septembre 2025

Advenir Formations et le GARAC s'allient pour accélérer la formation aux métiers de la mobilité électrique.

Dans un contexte de transition énergétique et de montée en puissance des véhicules électriques, Advenir Formations, le programme national de sensibilisation et de formation à la mobilité électrique, et le GARAC, École Nationale des Professions de l'Automobile et de la Mobilité, annoncent un partenariat pour renforcer les compétences des futurs professionnels du secteur automobile.

Ce partenariat entre Advenir Formations et le GARAC vise à sensibiliser les futurs professionnels de l'automobile aux enjeux de la mobilité électrique. Cinq sessions de formation seront ainsi organisées d'ici fin 2025, à destination des étudiants du GARAC, issus de différentes filières techniques (maintenance, ingénierie, après-vente...). Ces formations ont pour objectif est de leur transmettre les connaissances indispensables sur la mobilité électrique, en complément de leur parcours académique.

Lors de la signature, le 30 septembre 2025, une conférence d'une heure a été animée par Yann Lelong, expert de Green-vision, sur le thème : « Réparabilité des batteries et impact dans l'après-vente »

Cette intervention a mis en lumière les enjeux techniques, économiques et environnementaux liés à la maintenance des batteries dans le cadre de l'évolution du parc de véhicules électriques.

Antoine Herteman, Président Avere-France, précise « *Ce partenariat avec le GARAC illustre parfaitement la mission du programme Advenir Formations : accompagner dans la transition vers l'électromobilité. En sensibilisant et en formant les jeunes générations dès aujourd'hui, nous préparons les professionnels de demain à comprendre les enjeux technologiques, économiques et environnementaux liés au développement du véhicule électrique* ».

Laurent Roux, Directeur Général du GARAC, souligne que « *Ce partenariat avec Advenir Formations marque une étape stratégique pour notre établissement. Il reflète notre engagement à anticiper les mutations du secteur et à former des professionnels capables de répondre aux défis techniques et environnementaux de l'électromobilité.* »

Ce rapprochement entre Advenir Formations et le GARAC illustre une volonté commune de préparer les jeunes et les professionnels aux défis de l'électromobilité, en leur offrant des formations adaptées aux évolutions technologiques et aux besoins du marché.

Lien visuels : <https://fromsmash.com/jaetwjPya9-ct>

Advenir Formations est le programme national de sensibilisation et de formation à la mobilité électrique à destination des particuliers, collectivités et professionnels de l'immobilier. Porté par l'Avere-France, en partenariat avec le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et l'ADEME, Advenir ambitionne de toucher plus de 160 000 Français d'ici fin 2025.

À propos du GARAC

Le GARAC est l'École nationale des professions de l'automobile, de la moto, du camion et des nouvelles mobilités. Situé à Argenteuil (95), il forme chaque année plus de 1 500 jeunes et adultes à travers un large éventail de formations initiales et continues, du BAC au diplôme d'ingénieur. 90 filles sont en formation cette année.

Le GARAC propose des formations innovantes pour répondre aux besoins du secteur : FCIL « Maintenance des véhicules électriques à batterie », le Nouveau CQP « Technicien Expert de Maintenance de Batteries de Véhicules Électriques » *. En partenariat avec l'ANFA, cette certification vise à former des experts capables d'assurer la maintenance préventive et corrective des batteries, dans le respect des protocoles de sécurité. Des formations continues pour les professionnels : le GARAC propose également des modules courts pour les salariés et demandeurs d'emploi, incluant les habilitations électriques, la prévention des risques, la climatisation et l'intervention sur véhicules électriques (VE) et Hybrides (VH). Des Certifications de Compétence de Branche (CCB) sont également en cours de déploiement : les CCB « Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique ou hybride » ou CCB « Conseils en électromobilit